

**COMPTE RENDU DU REGISTRE DE BASTIDES DE LOMAGNE
SEANCE DU 13 JUIN 2016**

L'an deux mille seize et le 13 juin à 20 heures 30, les délégués titulaires de la Communauté de Communes se sont réunis à Mauvezin, sur convocation de Monsieur Guy MANTOVANI, Président.

Présents : Mesdames, Messieurs, Michèle LAFFITTE, Michel TARRIBLE, Joël DURREY, Alexandre LAFFONT, Aline BARAILHE, Christiane PIETERS, Philippe BONNECAZE, André TOUGE, Dominique MEHEUT, Kader GHEZAL, Daniel SORO, Nicolas GOULARD, Jacques SOULAN, Alain CLAOUE, Christian OUSTRIC, Philippe DE GALARD, Olivier BAX, Christian CARDONA, Linda DELDEBAT, Daniel CABASSY, Line de la SEN, Alain BAQUE, Martine MARTIN, Régis LAGARDERE, Jean François LARDENNOIS, Laurent TRAVAIL, Bernard BOUSSAROT, Michel FOURREAU, Jean Luc SILHERES, David TAUPIAC, Suzanne BIGNEBAT, Eric BALLESTER, Serge CETTOLO, Claude CAPERAN, Monique MESSEGUE, Marie-José SEYCHAL, Gervais MOLAS, Marceau DORBES, Alain BERTHET, Serge DIANA, Jocelyne LARRIEU, Guy MANTOVANI, Claire CHAUBET, Gilles BEGUE, Philippe DUPOUY, Gérard BASSAU.

Excusés : Yves BOSCH, Jacques ESCOUBAS, Gérard MARCET, Etienne DE PINS, Yves MARTIN, Claire DULONG

Procuration : Gérard MARCET donne pouvoir à Daniel CABASSY
Le Conseil a choisi pour secrétaire : Madame Linda DELDEBAT

Le Président soumet le compte rendu du conseil communautaire du 11 avril 2016 au vote de l'Assemblée qui l'approuve à l'unanimité.

COMPTE RENDU

- **TOURISME :** Exposition Itinérante « développement durable » mise à disposition par le Pays Portes de Gascogne pour la CCBL
De Juin à Juillet : « les énergies renouvelables » à SAINT-CLAR
De août à septembre « Agriculture et Paysage » à SARRANT
D'octobre à Novembre « les changements climatiques » à COLOGNE
De décembre à février « la biodiversité » à MAUVEZIN
De mars à mai « l'eau » à SOLOMIAC
- **CULTURE :** Concert de l'école de Musique lors de la journée intergénérationnelle avec les ALSH de Bastides de Lomagne Mercredi 15 juin de 14h30 à 17h30 à MONFORT
- **ECONOMIE**
- Rencontre avec les entreprises du territoire et les élus prévue Jeudi 23 juin à 18h30 à Saint-Clar (Salle de l'ail)
- Soho-Solo : Désignation d'un représentant par commune pour créer un comité d'accueil pour la CCBL
- **AFFAIRES SOCIALES :** Point sur le contrat de projet du Centre Social avec ARCOLAN
- Le 23 juin auront lieu les élections professionnelles. Il est demandé aux mairies de Mauvezin, Saint-Clar et Cologne de bien vouloir prêter une urne et un isoloir. De plus, 1 élu doit ouvrir et fermer le bureau de vote.

M. DAVANT-LANNES souhaite organiser une journée bio gascogne au Château d'Esclignac. Il voudrait le logo de la CCBL pour mettre sur les invitations. Le conseil communautaire est contre à l'unanimité.

Urbanisme : Le Maire de Cologne fait le constat que les communes sont dans l'obligation de payer une seconde fois quand un permis de construire est refusé et fait l'objet d'une nouvelle

instruction. Le Président de la commission aménagement du territoire mettra cette question à l'ordre du jour de la prochaine commission.

DELIBERATIONS

1- Objet : Décision modificative n°1 : vote de crédits supplémentaires (amortissements)

Le président expose à l'assemblée que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2016 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les votes de crédits supplémentaires ci-après :

Désignation des articles		Crédits supplémentaires	
		RECETTES	DEPENSES
N°	INTITULE		
INVESTISSEMENT			
021	Virement de la section de fonctionnement	-481 885	
28031	Frais d'études	1 379	
28041412	Bâtiments et installations	-235	
2804171	Biens immobiliers	0	
28051	Concessions et droits similaires	5 932	
28088	Autres immobilisations incorporelles	8 947	
28121	Plantations d'arbres et arbustes	0	
28128	Autres agencements de terrains	4 772	
281318	Autres bâtiments publics	36 089	
28135	Amort const instal Générales	8 135	
281538	Autres réseaux	528	
281571	Amort Matériel roulant	3 626	
281578	Autre mat. et outillage voirie	5 014	
28158	Amort inst et matériel tech	-2 025	
28171	Terrains	1 696	
281721	Plantations d'arbres et arbustes	142	
281728	autre agencements	-12	
281731	Amort Bâtiment publics	311 853	
281732	Immeubles de rapport	185	
281738	Autres constructions	13 689	
281757	Matériel et outillage de voirie	1 882	
281758	Autres installations, matériel	1 161	
281783	Matériel de bureau	1 584	
281784	Mobilier	4 179	
281788	Autres immos corporelles	5 898	
28181	Installation générale	4 923	
28182	Matériel de transport	1 281	
28183	Amort Matériel de bureau et inf.	29 328	
28184	Amort Mobilier	13 371	
28188	Autres immos corporelles	18 563	
FONCTIONNEMENT			
023	Virement à la section d'investissement		-481 885
6811	Dotation aux amortissements		481 885

M. le Président invite le Conseil communautaire à voter ces crédits supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le vote des crédits supplémentaires indiqués ci-dessus.

2- Objet : Plan de Financement « équipement numérique des écoles du 1^{er} degré »

Le Président propose le plan de financement prévisionnel suivant pour l'équipement numérique des écoles du 1^{er} degré :

- Montant de l'opération : 28 314 € HT
- Subvention
 - DETR 2016 – 45 % : 12 741 €
 - CCBL - AUTOFINANCEMENT – 55 % : 15 573 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide le plan de financement prévisionnel suivant : DETR.(45%) 12 741 € HT- - Autofinancement CCBL (55 %) 15 573 € HT

3- Objet : Plan de Financement « rénovation thermique des bâtiments scolaires »

Le Président propose le plan de financement prévisionnel suivant pour les travaux de rénovation thermique des bâtiments scolaires de la CCBL.

- Montant des travaux : 85 000 € HT
- Subventions
 - TEPCV – 25% 21 250 € HT
 - Conseil Régional – 35% 29 750 € HT
 - Conseil Départemental – 20% 17 000 € HT
 - Autofinancement CCBL – 20% 17 000 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide le plan de financement prévisionnel suivant : TEPCV (25%) 21 250 € HT, Subvention du Conseil Régional (35 %) 29 750 € HT, Subvention du Conseil Départemental (20 %) 17 000 € HT et Autofinancement de la CCBL (20%) 17 000 € HT.

4- Objet : Plan de Financement « création de l'ALAE à Monfort »

Monsieur le président donne la parole à Monsieur Gérard BASSAU vice-Président en charge du péri extra scolaire.

M. BASSAU informe l'assemblée que les subventions qui avaient été votées ont évolué. Il propose de modifier le plan de financement comme suit :

- Montant des travaux 115 350 € HT
- Subventions
 - Conseil Régional – 6,84% 7 892 € HT
 - CAF du Gers– 13,73% 15 840 € HT
 - LEADER – 14,43% 16 640 € HT
 - Fond de soutien investissement local – 45% 51 908 € HT
 - Autofinancement CCBL – 20% 23 070 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide le plan de financement prévisionnel suivant : C.A.F. (13.73 %) 15 840.00 € HT- Conseil Régional (6.84 %) 7 892.00 € HT – Leader (14.43 %) 16 640 € HT – Fond de soutien investissement local (45 %) 51 908 € HT - Autofinancement CCBL (20 %) 23 070.00 € HT

5- OBJET : Modification du plan de financement – Club de voile

Monsieur le président donne la parole à Monsieur David TAUPIAC vice-Président en charge de l'Economie.

M. TAUPIAC informe l'assemblée que les subventions qui avaient été votées ont évolué. Il propose de modifier le plan de financement comme suit :

- Montant des travaux 318 877 € TTC
- DETR 2014 - 36,05% 114 919 €
 - Conseil régional – 14,11% 45 000 €
 - Fonds de soutien à l'investissement – 29,79% 95 000 €
 - Autofinancement CCBL – 20,05% 63 958 €

Il rappelle que cette opération sera remboursée intégralement par le Club de Voile à la CCBL sous la forme d'un loyer sur 12 ans jusqu'à extinction du montant d'autofinancement.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité le plan de financement du Club de voile modifié comme ci-dessus.

**6- OBJET : REHABILITATION DE LA STATION D'EPURATION DE MAUVEZIN –
lancement de la consultation aux entreprises 2^{ème} phase de travaux**

Par délibération en date du 23 novembre 2015, le conseil communautaire s'est engagé à réaliser la 2^{ème} phase de travaux relatifs à la réhabilitation de la station d'épuration située sur la commune de MAUVEZIN.

Suite au projet présenté, le président propose au conseil communautaire de lancer une consultation aux entreprises pour ces travaux.

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte et donne autorisation à Monsieur le Président de faire toutes les démarches nécessaires.

7- OBJET : Nomination des membres de la commission accessibilité

Vu la délibération du 17/03/2014 portant création d'une commission d'accessibilité aux personnes handicapées,
Monsieur le Président propose de composer cette commission avec des représentants des élus du territoire, des représentants des associations d'usagers, et des représentants des personnes ou associations d'handicapées comme suit :

Représentants des élus du territoire :

Aline BARAILHE
Dominique MEHEUT
Kader GUEZAL
Virginie SCHMIT
Bahia ZAOUI
Martine MARTIN
Claude CAPERAN
Violaine UFFERTE

Représentants des associations d'usagers :

Christine GRENIER
Yves CORVAISIER
Eugénie CARRERE
Fernande CARRERE

Représentants des personnes handicapées :

André BIELLE
Christian VILLENEUVE
Guy MARQUILLIE
M. EL-HABAS

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, accepte à l'unanimité la nomination des personnes désignées comme ci-dessus.

**8- OBJET : Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et
communales (FPIC) : répartition du reversement entre la CCBL et les Communes
membres**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2336-1 et L 2336-7,
Vu la loi n°2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012 instaurant un fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC),
Monsieur le Président précise qu'un nouveau système de péréquation appelé le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser

à des intercommunalités ou communes moins favorisées.

Concernant la répartition de ce fonds entre l'EPCI et les communes membres, Monsieur le Président précise qu'il existe une répartition dite de droit commun (calculée en fonction de la richesse respective de l'EPCI et des Communes membres mesurée par leur contribution au potentiel fiscal agrégé (PFA)) mais qu'il est possible aussi d'opter pour une répartition dérogatoire dont les critères peuvent être librement définis.

Vu le rapport de la CLECT approuvé en Conseil communautaire du 13 avril 2015. Le Président propose que la partie dynamique communale soit transférée au profit de la CCBL.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- décide d'appliquer la répartition dérogatoire du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) entre la CCBL et ses communes membres comme suit,

Communes	Droit Commun	Montant Dérogatoire
ARDIZAS	3 118	2 317
AVENSAC	986	638
AVEZAN	1 023	818
BAJONNETTE	1 422	1 276
BIVES	2 064	1 748
CASTERON	743	606
CATONVIELLE	1 779	1 242
COLOGNE	14 312	11 111
ENCAUSSE	7 375	5 275
ESTRAMIAC	2 018	1 544
GAUDONVILLE	1 761	1 620
HOMPS	1 230	1 013
ISLE-BOUZON	3 810	3 038
LABRIHE	2 718	2 169
MAGNAS	1 436	1 098
MANSEMPUY	1 247	893
MARAVAT	489	371
MAUROUX	2 325	2 019
MAUVEZIN	23 809	18 202
MONBRUN	6 440	4 761
MONFORT	6 342	5 110
PESSOULENS	2 111	1 603
ROQUELAURE ST AUBIN	2 014	1 519

SAINTE-ANNE	1 968	1 406
SAINT-ANTONIN	2 374	1 639
SAINT-BRES	1 129	926
SAINT-CLAR	13 552	10 690
SAINT-CREAC	1 553	1 134
SAINT-CRICQ	5 680	3 802
SAINTE-GEMME	1 592	1 289
ST-GEORGES	2 545	1 938
ST-GERMIER	3 827	2 541
ST-LEONARD	2 649	2 140
ST-ORENS	1 232	991
SARRANT	5 369	4 034
SEREMPUY	401	285
SIRAC	2 334	1 610
SOLOMIAC	6 309	4 429
THOUX	3 899	2 726
TOUGET	9 119	6 998
TOURNECOUPE	3 902	3 195
TOTAL Communes	160 006	121 764
CCBL	190 127	228 369

- donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision.

9- Objet : Création d'un comité de pilotage Affaires scolaires

Le Président propose la création d'un comité de pilotage afin de mener des réflexions sur l'ensemble des écoles.

Guy MANTOVANI, Président du comité propose les membres suivants :

- Daniel SORO
- Etienne DE PINS
- Dominique MEHEUT
- Line DE LA SEN
- Suzanne BIGNEBAT
- Claire CHAUBET
- Michel FOURREAU
- Gérard BASSAU
- Alain BERTHET
- Monique MESSEGUE
- Martine MARTIN
- Philippe DUPOUY

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité la création d'un comité de pilotage pour les écoles et les membres désignés ci-dessus.

10- OBJET : ETUDES SUR LES RESEAUX ST-CLAR et MAUVEZIN - DEMANDE D'AIDE AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU

Monsieur le président présente à son conseil communautaire les dossiers de demande d'aide à l'Agence de l'Eau relatifs aux études sur les réseaux des communes de SAINT-CLAR et MAUVEZIN.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de solliciter une aide auprès de l'Agence de l'Eau pour les études sur les réseaux des communes de SAINT-CLAR et MAUVEZIN.

Le conseil communautaire autorise Monsieur le Président à faire toutes les démarches nécessaires.

11- OBJET : ETUDES ET TRAVAUX STEPS MONFORT, ST-CLAR ET MAUVEZIN - DEMANDE D'AIDE AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU

Monsieur le président présente à son conseil communautaire les dossiers de demande d'aide à l'Agence de l'Eau relatifs aux études et aux travaux sur les stations d'épuration des communes de MONFORT, SAINT-CLAR et MAUVEZIN.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de solliciter une aide auprès de l'Agence de l'Eau pour les études et les travaux sur les stations d'épurations de MONFORT, SAINT-CLAR et MAUVEZIN.

Le conseil communautaire autorise Monsieur le Président à faire toutes les démarches nécessaires.

12- OBJET : AVENANTS ET CONVENTION POUR LA FACTURATION DE LA REDEVANCE A.C. ET A.N.C. AVEC LA SAUR

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de signer avec la SAUR une convention de facturation pour la redevance d'assainissement non collectif des communes du SIAEP de l'ARRATS, et des avenants aux conventions de facturation pour la redevance d'assainissement collectif et non collectif des communes du SIAEP DE MAUBEC et du SIAEP DE BEAUMONT-DE-LOMAGNE, suite à une modification de la périodicité et du montant des taxes ANC.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte et autorise le Président à signer :

- Une convention pour la facturation de la redevance d'assainissement non collectif des communes de Avezan, Bivès, Castéron, Estramiac, Gaudonville, L'Isle-Bouzon, Magnas, Mauroux, Pessoulens, Saint-Clar, Saint-Créac, Saint-Léonard et Tournecoupe (SIAEP DE L'ARRATS),
- Un avenant à la convention pour la facturation de la redevance d'assainissement collectif et non collectif des communes de Solomiac et Sarrant (SIAEP DE MAUBEC),
- Un avenant à la convention pour la facturation de la redevance d'assainissement collectif et non collectif de la commune de Avensac (SIAEP DE BEAUMONT-DE-LOMAGNE).

La redevance d'assainissement non collectif sera facturée une fois par an, à compter du 01.01.2017.

13- Objet : Proposition d'adhésion à l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement)

L'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement du Gers (ADIL 32) a pour vocation d'offrir au public un conseil juridique, financier et fiscal sur toutes les questions relatives au logement et à l'habitat.

Monsieur le Président propose à l'assemblée l'adhésion à l'ADIL.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de ne pas adhérer à l'ADIL avec 44 contre – 2 pour – 1 abstention.

14- OBJET : Demande de subventions pour les dégâts causés par les précipitations de mai 2016

M. le Président propose au conseil communautaire de solliciter une aide auprès de l'Etat et du Département pour réaliser les travaux concernant les dégâts occasionnés à la voirie suite aux intempéries du 28/05/2016 subies sur diverses voies communales.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte la proposition de M. le Président ;
- décide de demander une aide à l'Etat et au Conseil Départemental pour le financement de ces travaux.

15- Objet : Choix des entreprises pour l'entretien des sentiers de randonnées.

Monsieur le Président informe que suite à la consultation lancée pour l'entretien des sentiers de randonnées et à l'ouverture des plis, il propose de retenir les choix suivants :

- LOT 1 : Entretien Mécanique
 - Au sol (3 passages/an)
Christophe BRUNET 13 200 €
 - Sur les côtés (1 passage/an)
Christophe BRUNET 14 400 €
- LOT 2 : Entretien Manuel
 - Régie Rurale des Services 9 800 € / passage
bûcheronnage 180 € / intervention

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité et autorise le Président à signer les marchés avec l'entreprise BRUNET pour l'entretien mécanique et avec la Régie rurale des services pour l'entretien manuel.

16- Objet : Choix des entreprises pour l'achat de 2 tracteurs et 2 épareuses.

Monsieur le Président informe que suite à la consultation lancée pour l'achat des tracteurs et épareuses et à l'ouverture des plis, il propose de retenir les choix suivants :

- LOT 1 : Achat et reprise de 2 tracteurs
CAT : 65 000 €
- LOT 2 : Achat et reprise de 2 épareuses
Paragquette : 52 000 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité et autorise le Président à signer les commandes avec l'entreprise C.A.T. pour l'achat des tracteurs et avec l'entreprise Paragquette pour l'achat des épareuses.

17- Objet : Choix de l'entreprise pour la réfection du parking du bâtiment technique de la CCBL.

Monsieur le Président informe qu'il est nécessaire de créer un parking aux abords du bâtiment technique.

Il propose de retenir l'entreprise CARRERE pour un montant de 32 984.40 € pour les travaux de terrassement et de mise en œuvre de la couche de structure, et l'entreprise MALET pour un montant de 19 140 € pour les travaux de mise en œuvre de la couche de roulement.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité de retenir :

- l'entreprise CARRERE pour un montant de 32 984.40 € pour les travaux de terrassement et de mise en œuvre de la couche de structure
- l'entreprise MALET pour un montant de 19 140 € pour les travaux de mise en œuvre de la couche de roulement

18- Objet : Renouvellement de deux contrats unique d'insertion CAE

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 17/11/2014 approuvant le recrutement d'un CUI CAE à 20h hebdomadaires pour un poste d'adjoint administratif,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 23/02/2015 portant modification de la durée hebdomadaire de 20h à 35h hebdomadaires pour ce CUI CAE (adjoint administratif)

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 14/12/2015 approuvant le renouvellement d'un CUI CAE à 35h hebdomadaires pour un poste d'adjoint administratif,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 08/12/2014 approuvant le recrutement d'un CUI CAE à 35h hebdomadaires pour un poste d'adjoint d'animation,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 14/12/2015 approuvant le renouvellement d'un CUI CAE à 35h hebdomadaires pour un poste d'adjoint d'animation,

Monsieur le Président propose au conseil communautaire le renouvellement de ces deux contrats unique d'insertion C.A.E. pour une durée de 6 mois.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, décide à l'unanimité :

- Le renouvellement d'un CUI CAE à 35 h hebdomadaires pour un poste d'adjoint administratif, à partir du 01/06/2016 pour une durée de 6 mois
- Le renouvellement d'un CUI CAE à 35 h hebdomadaires pour un poste d'adjoint d'animation, à partir du 01/07/2016 pour une durée de 6 mois
- D'inscrire au budget les crédits correspondants

19- Objet : Approbation du bilan social 2015 de la CCBL

Le bilan social 2015 est présenté à l'assemblée.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le bilan social 2015 joint en annexe.

20- Objet : Approbation du règlement intérieur pour les employés de la CCBL

Vu l'avis Favorable du CT le 23 mai,

Le règlement intérieur pour les employés de la CCBL est présenté à l'assemblée qui demande que la convention en intra avec le CNFPT soit rajoutée dans le Règlement des Formations.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le règlement intérieur pour les employés de la CCBL, joint en annexe.

21- OBJET : Nomination des membres de la commission d'appel d'offres

Comme le prévoit l'article L. 1411-5 du CGCT, la commission d'appel d'offre de tous les EPCI doit invariablement être composée de son président et de cinq membres élus.

Monsieur le Président propose de composer cette commission comme suit :

- Délégués Titulaires
 - Christian OUSTRIC
 - Jean-Luc SILHERES
 - Michel TARRIBLE
 - André TOUGE
 - Jean-François LARDENNOIS
- Délégués Suppléants
 - Joël DURREY
 - Philippe DE GALARD
 - Daniel SORO
 - Dominique MEHEUT
 - Linda DELDEBAT

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, accepte à l'unanimité la nomination des personnes désignées comme ci-dessus.

22-OBJET : Syndicat d'Energies du Gers : Désignation d'un représentant pour la CCBL

Vu la création de la Commission Consultative le 14/01/2016 au Syndicat d'Energies du Gers, visant à coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie,

Il convient de désigner un membre que représentera la CCBL.

Monsieur le Président propose d'être titulaire et M. Gérard MARCET suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, accepte à l'unanimité la nomination de Guy MANTOVANI, et Gérard MARCET suppléant pour représenter la CCBL au Syndicat d'Energie du Gers.

La séance est levée à 23h30.

Au registre sont les signatures.